Assemblée municipale Tavannes
Procès-verbal de l'assemblée municipale du
Lundi 23 novembre 2020
Salle communale de Tavannes – 20h15.

Ordre du jour :	selon pièce annexée
Président :	M. Pierre-André Geiser
Secrétaire :	Mme Natacha Ingrosso
	Électrices et électeurs inscrits : 2055 soit électrices 1080 et 975 électeurs Électrices et électeurs présents : 44 Soit 16 électrices et 28 électeurs
Droit de vote :	non contesté
Scrutateurs :	M. Max Suri Mme Claudine Gerber

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Mesdames et Messieurs, chères tavannoises, chers tavannois je vous salue tous très cordialement et vous souhaite la bienvenue à notre assemblée municipale.

En introduction à cette assemblée je tiens également à vous remercier d'avoir pris votre courage de venir malgré les restrictions et les risques liés à la Covid. En juin lors de l'assemblée de printemps nous étions déjà sur un chemin de reprise et d'espoir après la 1ère vague sans trop croire qu'une 2ème vague allait

ainsi nous arrêter à nouveau de la sorte. De ce fait votre présence est précieuse et empreinte de respect concernant les mesures sanitaires à respecter.

A l'entrée, vous avez été accueillis par notre secrétaire municipale, Mme Boegli et par notre responsable de la police administrative, Mme Sofra. Merci à elles d'avoir mis en place le plan de protection, ainsi qu'à notre concierge M. Gasser.

Pour rappel, le port du masque est obligatoire dans le canton de Berne à partir du 12 octobre 2020 dans tous les espaces clos accessibles au public. C'est pourquoi tous les participants et les participantes sont tenus de porter un masque, pour cela la commune met donc à disposition des masques gratuitement.

Les personnes qui prennent la parole lors de l'assemblée communale peuvent enlever leur masque durant la prise de parole. Elles sont invitées à venir au micro.

M. Geiser souhaite également la bienvenue aux personnes qui sont présentes sur la galerie.

L'Assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication dans la Feuille officielle et d'avis du district de Moutier N°39 du 21 octobre 2020.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.
M. Geiser déclare l'assemblée municipale ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 22 juin 2020

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Geiser demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure.
Absentions : 3

2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2021

M. Geiser donne la parole à M. Antonio Dos Reis pour la présentation du budget.

Le budget 2021 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

Quotité d'impôt :

- Conformément à la planification financière à moyen terme 2020 à 2026 de nos finances communales et malgré la situation fiscale difficile, le Conseil municipal et la commission des finances proposent de maintenir la quotité d'impôt à 1.92 pour l'année 2021.
- Le produit des impôts sur les personnes physiques ainsi que sur les personnes morales inscrit au budget 2021 est en recul par rapport aux projections 2020. Cette diminution est due au coût des mesures liées à la révision 2021 de la loi sur les impôts. A cela s'ajoute la crise du coronavirus qui entraîne également un recul des rentrées fiscales.

Généralités

- Quotité : 1,92
- Taxe immobilière : 1,5 ‰ du montant de la valeur officielle des immeubles
- Taxes des chiens :
  - village : 1er chien, CHF 50.--; 2ème, CHF 60.--;3ème, CHF 70.--, etc
  - extérieur du village : CHF 30.--
- Déchets : CHF 70.-- par personne dès 18 ans révolus
  TVA 7,7% incluse.

Compte de résultats 2021

Charges de personnel

Les traitements et salaires ont été calculés sur la base de l'année 2020 en tenant compte d'une éventuelle décision du Conseil-exécutif du canton de Berne concernant la compensation du renchérissement 2021. L'octroi d'échelons dépend du résultat de l'évaluation des performances du personnel effectuée par le Conseil municipal. Quant aux charges sociales, elles sont estimées à environ 18,5% du montant des salaires bruts.

Service du feu : tâche 1500

L'excédent de charges de CHF 44'700.00 est comptabilisé en diminution du financement spécial «Police du feu» dont le montant au 1er janvier 2020 s'élève à CHF 458'441.38.

Direction et administration des écoles : tâche 2190

Lors de la mise en œuvre de la révision de l'ordonnance sur l'école obligatoire (REVOS 2012), le canton de Berne a demandé aux communes de mettre à disposition un secrétariat d'école aux directions des écoles. A Tavannes, il y a actuellement 140% de poste de direction, ce qui correspond, selon les directives du canton, à un poste de secrétariat de 50% à 70%. Le Conseil municipal a décidé la création d'un poste de secrétaire des écoles à un taux de 50% (y compris le taux de 20% actuellement dévolu à la commission des écoles) et ceci dès le mois d'août 2020.

Sports : tâche 3410

L'assemblée municipale de ce soir se prononcera sur une dépense d'investissement de CHF 138'000.00 pour l'acquisition de 138 actions de la nouvelle société anonyme «Piscine couverte de l'Orval SA» ainsi que sur une nouvelle dépense périodique de CHF 93'827.00 pour couvrir le déficit annuel de cette société anonyme.

Halle des sports : tâche 3411

Pour les entretiens du bâtiment et des appareils au niveau de la halle des sports, il est prévu le remplacement du tableau d'affichage, du système de fonctionnement des douches ainsi que l'installation d'un appareil anticalcaire.

Compensation des charges de l'aide sociale : tâche 5799

La part par habitant de la compensation des charges 2020 (décompte de 2021) devrait afficher une augmentation de quelques CHF 50.00 par rapport au résultat 2019, pour atteindre CHF 563.00 par habitant. En raison de la crise du coronavirus, il faut s'attendre à des coûts supplémentaires dans l'aide sociale individuelle et dans les frais de traitement du personnel des services sociaux ainsi que dans l'accueil extrafamilial.

Alimentation en eau : tâche 7101 / Traitement des eaux usées : tâche 7201

La taxe de base du m3 d'eau pour l'alimentation en eau est maintenue à :

- CHF 1.55/m3 + TVA 2,5% et la taxe de consommation à CHF 1.15/m3 + TVA 2,5%.

La taxe de base du m3 pour l'assainissement est maintenue à :

- CHF 1.76/m3 + TVA 7,7% et la taxe de déversement à CHF 1.50/m3 + TVA 7,7%.

Soit un total de : CHF 6,2785/m3 (TVA comprise)

Gestion des déchets : tâche 7301

Le montant du financement spécial équilibre de la tâche (FS ET) «Traitement des déchets», s'élève au 1er janvier 2020 à CHF 60'169.38. Il est encore prématuré de réduire la taxe de base des personnes physiques (dès 18 ans révolus). Aucune modification n'est prévue pour le budget 2021.

Financement spécial

Alimentation en eau	
Financement spécial (fortune) au 1.1.2020	1'384'635.53
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2020	345'169.59
Chiffres d'affaires	778'250.00
Excédent des charges	**94'725.00**
Assainissement	
Financement spécial (fortune) au 1.1.2020	420'187.44
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2020	1'289'307.12
Chiffres d'affaires	637'850.00
Excédent des revenus	**21'050.00**

Financement spécial

Elimination des déchets	
Financement spécial (fortune) au 1.1.2020	60'169.38
Chiffres d'affaires	250'500.00
Excédent des revenus	**13'175.00**
Sapeurs-pompiers	
Financement spécial (fortune) au 1.1.2020	458'441.38
Chiffres d'affaires	354'000.00
Excédent des charges	**44'700.00**

Estimation financements spéciaux au 31 décembre 2021

Elimination des déchets :	+CHF 83'300.00
Service de défense :	+CHF 403'400.00
Assainissement :	+CHF 424'300.00
Alimentation en eau :	+CHF1'175'700.00

Amortissement du patrimoine administratif existant : tâche 9901

Le patrimoine administratif existant au 1er janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Le patrimoine administratif existant de CHF 6'372'455.80 sera amorti dans un délai de 10 ans, soit à partir de l'exercice 2016 et jusqu'à la fin de l'exercice 2025.

Le taux d'amortissement annuel qui en résulte est de 10%, soit : CHF 637'245.60.

Rubrique « Sous la loupe »

Prestations complémentaires AVS/AI : tâche 5320

Généralités

Le but des prestations complémentaires à l'AVS/AI est de couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant de rentes de l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance-invalidité.

La législation en matière de prestations complémentaires à l'AVS/AI est régie par le droit fédéral. Chaque canton a mis en place des dispositions cantonales d'application de la législation fédérale. En voici les principales pour le canton de Berne

Organe compétent

La Caisse de compensation du canton de Berne est chargée de l'application de la loi portant introduction à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI dans le canton de Berne.

Prestations complémentaires AVS/AI

Bénéficiaires

Tout rentier AVS/AI, tout bénéficiaire d'une allocation pour impotent de l'AI, tout bénéficiaire d'indemnités journalières de l'AI sans interruption pendant 6 mois au moins, ainsi que tout bénéficiaire d'une rente ou d'une prestation transitoire de l'AI, domicilié dans le canton de Berne, a droit à des prestations complémentaires à l'AVS/AI si la part de ses dépenses reconnues excède ses revenus déterminants.

Demande de prestations complémentaires à l'AVS/AI

Toute personne désirant bénéficier de prestations complémentaires à l'AVS/AI doit s'annoncer par écrit à l'agence AVS de son lieu de domicile. L'agence AVS, après avoir vérifié et, au besoin, complété la demande, la transmet à la Caisse de compensation du canton de Berne.

Prestations complémentaires AVS/AI

Catégories de prestations

Il existe deux catégories de prestations :

- la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement
- le remboursement des frais de maladie et d'invalidité

Mémentos

Vous trouverez d'autres informations sur les mémentos du Centre d'information AVS :

- 5.01 – Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
- 5.02 – Votre droit aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Prestations complémentaires AVS/AI – A charge de la commune municipale de Tavannes selon le budget 2021

Compensation des charges prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	CHF 833'000.00
Compensation des charges allocations familiales	CHF 17'700.00

Paiements de prestations – Année 2019

Rentes ordinaires AVS	CHF 8’680’867.00
Rentes ordinaires AI	CHF 2’350’642.00
Prestations complémentaires à l’AVS/AI	CHF 4’047’910.25
Allocations pour pertes de gains	CHF 220’914.85
Allocations familiales	CHF 1’254’341.40
Rentiers AVS/AI	Nombre : 514

Compte de résultats 2021

Récapitulation	Charges	Revenus
Administration générale	1’133’600.00	153’800.00
Ordre et sécurité publics, défense	522’300.00	1’183’500.00
Formation	3’711’260.00	836’700.00
Culture, sports et loisirs, Eglises	765’550.00	73’750.00
Santé	33’875.00	5’100.00
Sécurité sociale	13’615’950.00	9’792’600.00
Transports et télécommunications	1’187’500.00	125’725.00
Protection de l’environnement et aménagement du territoire	1’854’025.00	1’756’525.00
Economie publique	24’525.00	135’500.00
Finances et impôts	1’883’600.00	10’512’400.00

Total des charges	CHF 24’732’185.00
Total des revenus	CHF 24’575’600.00
Le compte général boucle par un excédent des charges :	**CHF 156’585.00**
Le compte global boucle par un excédent des charges :	**CHF 261’785.00**

Budget des investissements 2021

Crédits votés :

Bâtiments scolaires : nouvelle construction (EE & EJC)	CHF 3’000’000.00
Service social régional : logiciels	CHF 65’000.00

Futures dépenses :

Sports : Piscine couverte de l’Orval SA	CHF 138’000.00
Routes communales	CHF 100’000.00
Routes communales : mobiliers, appareils, véhicules	CHF 55’000.00

Total général des investissements : CHF 3'358'000.00

Le Conseil municipal et la commission des finances vous recommandent d'accepter ce budget qui présente un excédent des charges de:

Compte global : CHF 261'785.00

Compte général : CHF 156'585.00

Bases :

Quotité : 1,92

Taxe immobilière : 1,5 ‰

Taxe des chiens

- Village : 1er chien, CHF 50.--; 2ème, CHF 60.--;3ème, CHF 70.--, etc
- Extérieur du village : CHF 30.--

Déchets : CHF 70.--

M. Geiser le remercie pour sa présentation et demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas.

L'assemblée passe au vote et approuve par une forte majorité le budget 2021 du compte de résultat tel qu'il a été présenté.

Abstention : 1

3. **Décider une dépense de CHF 138'000.00 pour l'achat de 138 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA ainsi qu'une dépense périodique de CHF 93'827.00 pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA**

Pierre-André donne la parole à Stéphanie Amstutz

Monsieur le président, Monsieur le maire, chers membres du conseil, tavannoises et tavannois, à mon tour de vous saluer.

Le 3ème objet de cette assemblée, concerne une dépense importante pour l'avenir de la piscine couverte de l'Orval. En effet, la création d'une société anonyme est nécessaire afin d'assurer la pérennité de la piscine. Au vu de l'importance de cette piscine pour nos écoliers et nos citoyens, le conseil recommande à l'unanimité d'accepter une dépense de Fr. 138'000.- pour l'achat de 138 actions à Fr. 1'000.- ainsi qu'une dépense périodique de Fr. 93'827.00 pour couvrir le déficit annuel de la piscine couverte de l'Orval.

Stéphanie Amstutz passe la parole à M. Thierry Lenweiter, secrétaire communal de Valbirse qui a fait le déplacement afin de répondre à toutes les questions et afin de donner des informations plus précises.

M. Lenweiter salue les personnes présentes à cette assemblée et remercie le conseil municipal de lui donner la possibilité de présenter cet objet qui lui tient à cœur. Il prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence du maire de Valbirse ou respectivement des membres du conseil communal, étant donné qu'en ce moment se déroule une assemblée du conseil général.

La présentation se fera comme suit :

1. Historique
2. Société anonyme

3. Objets soumis au législatif de Tavannes
4. Prochaines démarches
5. Questions

1. Historique

a) Bâtiment à vocation régionale construit, par Bévilard et Malleray, et mis en exploitation en 1981
b) Conjoncture de l'époque avec croissance régulière des rentrées fiscales
c) Difficultés à assurer l'entretien du bâtiment et à financer les investissements nécessaires pour conserver l'attrait de cette piscine
d) La provenance des visiteurs a démontré qu'ils proviennent d'un périmètre qui déborde de la vallée de Tavannes
e) Volonté d'intégrer les communes de la vallée dans la gestion de cet établissement à caractère régional

Dans les années 80, les communes de Bévilard et Malleray ont construit ce bâtiment à vocation régionale en pensant pouvoir en supporter la charge financière.

A l'époque, la croissance annuelle des rentrées fiscales pouvait confirmer cette impression mais la réalité a rattrapé rapidement les deux collectivités.

La pérennité du bâtiment ne peut être garantie par Valbirse car la charge financière est très lourde

Les communes de l'Orval ont été associées progressivement avec des prix préférentiels en contrepartie d'une contribution par habitant.

La commission de gestion est composée de représentants de ces communes mais les effets des dépenses et investissements sont supportés par Valbirse (contribution forfaitaire pour les autres communes).

Fiche signalétique du bâtiment

- Valeur de construction : fr. 5'151'000.00 (valeur 1981)
- Superficie : 4'500 m^2 (estimation)
- Volume construit : 4'120 m^3
- Surface brute au plancher : 1'466 m^2
- Valeur AIB : fr. 7'950'000.00
- **Valeur vénale au 1er juin 2020 : fr. 900'000.00 (estimation Raymond Heyer)**

Le bâtiment a nécessité d'importants investissements depuis sa construction.

En particulier, à la fin des années nonante, la rénovation des façades et du toi a coûtée fr. 1'030'000.00. A l'époque, la commune avait emprunté un million pour financer cet investissement

Dans le projet, il est cédé «gratuitement» à la société anonyme au titre d'apport et Valbirse devra comptabiliser une «perte comptable».

Analyse de la provenance des visiteurs

Commune	Commune de l'Orval	Nombre d'entrées	*En %*
Autres	Non	586	*16%*
Moutier	Non	529	*15%*
Malleray	Oui	373	*10%*
Bévilard	Oui	354	*10%*
Tavannes	Oui	335	*9%*
Sonceboz/Vallon de St-Imier	Non	307	*8%*
Reconvilier	Oui	279	*8%*
Tramelan	Non	211	*6%*
Court	Oui	174	*5%*
Le Cornet *	Non	98	*3%*
Sorvilier	Oui	83	*2%*
Perrefitte/Petit-Val	Non	62	*2%*
Saicourt	Oui	78	*2%*
Pontenet	Oui	59	*2%*
Loveresse	Oui	49	*1%*
Champoz	Oui	36	*1%*
Saules	Oui	25	*1%*
Total		3'638	*100%*

Le tableau réalisé par la commission spéciale montre la provenance des visiteurs et en particulier :

20% proviennent de Valbirse

31% proviennent de l'Orval (Valbirse exclue)

49% proviennent de communes hors de l'Orval

Sur les visiteurs de la vallée, 9 % proviennent de Tavannes.

2. Société anonyme

- ✓ But : exploitation et entretien de la Piscine couverte de l'Orval à Bévilard
- ✓ Conseil d'administration de 5 personnes, élues par l'assemblée des actionnaires. Un membre garanti à Tavannes
- ✓ Amélioration sensible de la représentation des communes dans la société anonyme
- ✓ Apport de Valbirse pour le bâtiment
- ✓ La dette bancaire ne passe pas à la société anonyme
- ✓ Capital-actions de fr. 500'000.00, réparti en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2019 (montants arrondis à fr. 1'000.00)
- ✓ Les communes désignent librement leurs représentants
- ✓ Droit de vote dépend du nombre d'actions

Les autorités de Bévilard et Malleray avaient créé en 2011 une commission spéciale chargée d'apporter un regard neuf sur le fonctionnement de la piscine, de réfléchir à des optimisations et aux formes juridiques possibles. La société anonyme a finalement été retenue.

La création d'une entité séparée améliore la gouvernance de l'objet. Les autorités sont plus réactives et plus professionnelles.

Actuellement, les communes partenaires paient fr. 24.00/habitant mais n'ont presque aucun pouvoir de décision; la commission de gestion n'a pas de compétences financières et ce sont les autorités de Valbirse qui prennent les décisions.

Pour la composition du conseil d'administration, la commission spéciale avait émis des recommandations pour le profil des membres. Les communes restent libres de leur choix.

A noter que Valbirse n'est pas majoritaire dans les décisions de la société anonyme.

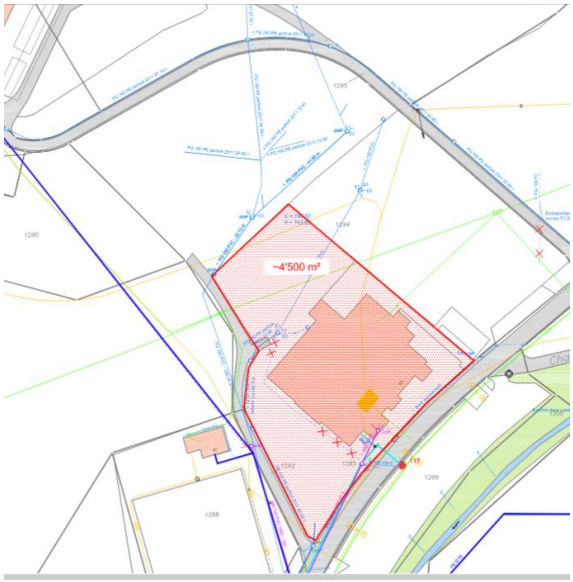

La cession du terrain ne concerne que l'assise du bâtiment, l'accès et la terrasse au nord. Les terrains de vélo-trial et de beachvolley ainsi que la partie nord de la parcelle sont exclus de la cession.

3. Objets à soumettre aux législatifs communaux

Le législatif de la Commune de Tavannes est prié d'approuver les objets suivants :

a) Acceptez-vous une dépense de fr. 138'000.00 pour l'achat de 138 actions de la Piscine couverte de l'Orval S.A ainsi qu'une dépense périodique de fr 93'827.00 pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA ?

L'office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a recommandé de réunir les deux points dans un seul.

Les écoles représentent 10 % des entrées annuelles (la moitié d'entre elles provient de la vallée de Tavannes) et la natation fait partie du programme scolaire obligatoire. La présence d'une piscine dans la vallée est un atout important.

Durant la période 2002-2011, les charges annuelles d'exploitation moyennes se sont élevées à près de CHF 700'000 (CHF 7'000'000 au total).

Durant la période 2002-2012, les communes de l'Orval ont versé au total CHF 3'454'000 afin d'équilibrer les comptes

Par le biais de la contribution annuelle par habitant, les autres communes de l'Orval ont versé CHF 970'000 (28%)

*Malleray et Bévilard ont versé **72%** de ce montant, à savoir **CHF 2'484'000.***

Répartition du capital-actions

Actionnaire	Actions nominatives liées ordinaires de CHF 1'000.-- de valeur nominale chacune, entièrement libérées
Commune mixte de Champoz	6
Commune municipale de Court	55
Commune mixte de Loveresse	13
Commune municipale de Reconvilier	91
Commune municipale de Saicourt	24
Commune municipale de Saules	6
Commune municipale de Sorvilier	11
Commune municipale de Tavannes	138
Commune mixte de Valbirse	156
Total	**500**

Répartition du déficit d'exploitation au prorata du nombre d'habitants

Montant du déficit 2019 400 000 Pour info : déficit 2019 / CHF 369'000

Commune	Commune de l'Orval	Nombre d'habitants	*En %*	Contribution actuelle (CHF 14/habitant) (CHF) Situation actuelle	Proposition de nouvelle répartition du déficit (base = nombre d'habitants, sans distance) (CHF)	Distance (km)	Zone	Réduction (%)	Proposition de nouvelle répartition du déficit (base = nombre d'habitants, avec distance) (CHF) Variante 1	Par habitant Variante réduction 1	Proposition de nouvelle répartition du déficit (base = nombre d'habitants, avec distance) (CHF) Variante 2	Par habitant Variante réduction 2	*Contrôle Rabais*	Différence 2017 prix/hab. sans réd.	Différence 2017 prix/hab. avec réd. Variante 1	Différence 2017 prix/hab. sans réd.
Valbirse	Oui	4 047	*31.1%*	274 532	124 437	Commune-siège			158 509	39.17	136 023	33.61	*0.00%*	-150 095	-116 023	-138 509
Tavannes	Oui	3 590	*27.6%*	50 260	110 385	8	**4**	15.0%	93 827	26.14	102 564	28.57	*15.00%*	60 125	43 567	52 304
Reconvilier	Oui	2 358	*18.1%*	33 012	72 504	5	**3**	10.0%	65 253	27.67	71 329	30.25	*10.00%*	39 492	32 241	38 317
Court	Oui	1 420	*10.9%*	19 880	43 662	5	**3**	10.0%	39 296	27.67	42 955	30.25	*10.00%*	23 782	19 416	23 075
Sorvilier	Oui	288	*2.2%*	4 032	8 855	4	**2**	5.0%	8 413	29.21	9 196	31.93	*5.00%*	4 823	4 381	5 164
Saicourt	Oui	646	*5.0%*	9 044	19 863	10	**5**	20.0%	15 891	24.60	17 370	26.89	*20.00%*	10 819	6 847	8 326
Loveresse	Oui	344	*2.6%*	4 816	10 577	4	**2**	5.0%	10 048	29.21	10 984	31.93	*5.00%*	5 761	5 232	6 168
Champoz	Oui	164	*1.3%*	2 296	5 043	2	**2**	5.0%	4 791	29.21	5 237	31.93	*5.00%*	2 747	2 495	2 941
Saules	Oui	152	*1.2%*	2 128	4 674	8	**4**	15.0%	3 973	26.14	4 343	28.57	*15.00%*	2 546	1 845	2 215
Total		13 009	*100%*	400 000	400 000				400 000	30.75	400 000	30.75				

Réduction pour distance

Distance	Réduction	Zone
0 à 2	0.0%	1
3 à 4	5.0%	2
5 à 6	10.0%	3
7 à 8	15.0%	4
9 et plus	20.0%	5

La participation financière de Tavannes est presque identique puisque les communes partenaires ont accepté de verser fr.24.00/habitant dès 2020.

4. Prochaines démarches

Le processus de la création de la société anonyme sera réalisé sous la surveillance de l'Étude de notaires à Reconvilier. Il faut :

- ✓ Approuver un contrat de cession du bâtiment par la Commune de Valbirse (voir plan de situation)
- ✓ Approuver l'acte constitutif de la SA qui détermine la répartition du capital-actions et les cessions en nature ainsi que la composition du conseil d'administration
- ✓ Approuver les statuts et la convention d'actionnaires, lors de l'assemblée constitutive, et désigner les membres du conseil d'administration.

Novembre – décembre 2020	**Décisions des législatifs des communes adhérentes (excepté Valbirse)**
25 janvier 2021	**Décision du Conseil général de Valbirse**
Début février 2021	**Désignation des candidats au Conseil d'administration**
Mi-février 2021	**Signature des actes et assemblée constitutive**

1er mars 2021 Début d'exploitation de la SA

La décision de Valbirse a volontairement été agendée après celle des autres communes afin de pouvoir faire face à un potentiel refus d'une ou plusieurs communes.

Remerciements sont faits à M. Lenweiter pour sa présentation.

Pierre-André Geiser demande s'il y a des questions, aucune question, ni remarque.

La dépense de CHF 138'000.00 pour l'achat de 138 actions de la Piscine couverte de l'Orval SA ainsi qu'une dépense périodique de CHF 93'827.00 pour couvrir le déficit annuel de la Piscine couverte de l'Orval SA sont acceptées.

Abstention : 2

4. Approuver le plan de quartier « Celtor » valant permis de construire

Pierre-André Geiser donne la parole à Mme Nathalie Geiser pour la présentation du nouveau plan de quartier.

Mme Geiser salue les personnes présentes lors de cette assemblée et elle salue également les représentants de Celtor, M. Michel Vogt président du conseil d'administration, Mme Sophie Baumgartner responsable administration, M. Beat Gerber directeur d'exploitation et M. Marcel Barfüss du bureau ATB.

Centre d'ELimination et de Traitement des ORdures,

CELTOR débute ses activités en 1977.

Depuis, le mandat de CELTOR a évolué vers une société anonyme d'intérêt public spécialisée dans la collecte, le traitement, la valorisation et le stockage des déchets avec :

- Regroupement de 25 communes du Jura bernois et 2 communes du Jura
- Exploitation du site de Ronde Sagne, à cheval entre les territoires de Tavannes et Reconvilier, une surface d'un peu plus de 140'000 m^2
- Nombre de salariés : 17
- Traitement annuel d'un volume de plus de 100'000 tonnes de déchets (toutes origines confondues)

BESOINS

Capacités actuelles de la décharge de Ronde-Sagne à bout touchant.

Objectif partagé par les Communes membres :
Pérenniser pour 4o ans son activité de décharge

Le projet de Plan de Quartier valant Permis de Construire *(PQ/PC)* "CELTOR" répond à ces besoins par

- Extension de 45'915 m^2 du périmètre de la décharge au sud de celle-ci
- Déplacement de la Route Cantonale n° 248.4 Tavannes / Bellelay
- Deux nouveaux compartiments de stockage
- Capacité de stockage supplémentaire d'un peu plus de 1'400'000 m³ *(contenance de la décharge actuelle : 1,26 mio m^3)*

ÉTAPES ET FINALITÉ

- 2021 approbation du Plan de Quartier CELTOR valant permis de construire
- 2022 / 23 construction du passage inférieur de la route cantonale
- 2025 déplacement de la RC n° 248.4
- 2026 début des activités au Sud de la RC déplacée
- 2041 démantèlement de la plateforme ‘compostage’ et remise en état du secteur
- 2065 fin de l’exploitation de la décharge, les bâtiments actuels seront soit maintenus, soit démolis

Par contre, la zone de stockage sera, après sa complète remise en état, reboisée pour sa plus grande partie.

PLANIFICATIONS SUPÉRIEURES ET DROIT DES SOLS

Aux planifications supérieures, la décharge de Ronde Sagne :

- figure au Plan Directeur Cantonal 2030 en tant que site d’importance cantonale
- est inscrite au Plan Sectoriel Déchets 2017 du Canton de Berne et,
- l’extension de la décharge est portée en tant que ‘coordination réglée’ au Plan Directeur Régional.

En droit des sols, le périmètre du site de Ronde Sagne actuel est affecté aux Plans d’Aménagement Locaux, respectivement de Tavannes et de Reconvilier, en Zone d’Extraction de matériaux et de Décharge.

Le Plan de Quartier ‘CELTOR’ se substitue ‘simplement’ à cette affectation d’origine avec sur le seul territoire de la commune de Tavannes une extension du périmètre.

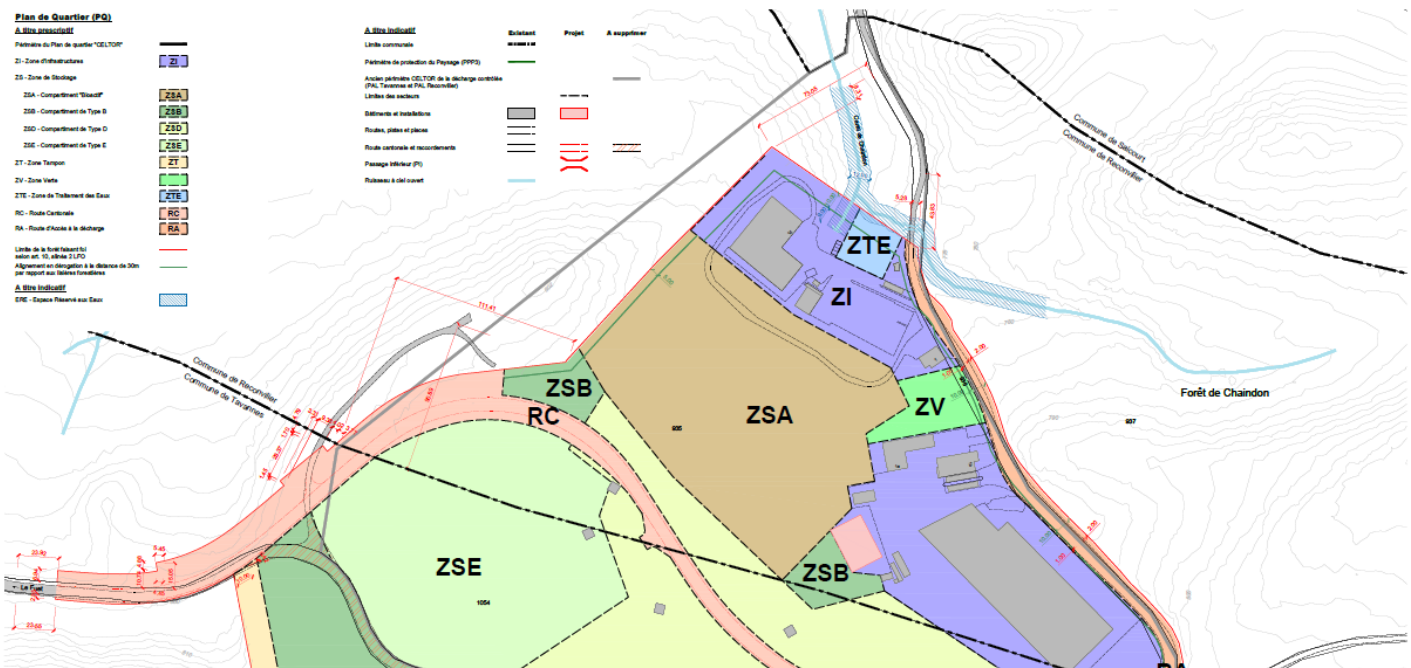

Quelques explications sur le plan du site de Celtor : L'emplacement de la future route cantonale est sur le tracé rose. En dessous de celle-ci, la route cantonale actuelle et en dessous de la route cantonale actuelle, la surface prévue pour l'extension de Celtor.

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

2009, premières réflexions de CELTOR concernant :

- sa durée d'exploitation et,
- déjà, les possibilités d'extension du site.

Après plusieurs variantes envisagées,

- de nombreuses études menées par un pôle pluridisciplinaire
- d'innombrables discussions et mises au point avec les propriétaires terriens, site et mesures de compensations
- et de longs mois de procèdure de contrôle de légalité par les Offices cantonaux,

en termes environnementaux, le bilan global de la décharge actuelle et de son extension est bon. La plupart des impacts constatés, projetés, sont faibles ou de moyenne importance. Les impacts plus importants, les forêts, induisent des mesures de protection, de reconstitution et de remplacement afin de garantir, au final, un bilan environnemental global acceptable qui justifie pleinement l'exploitation de la décharge CELTOR et de sa 'faible' extension en rapport du volume 'gagné'.

EN PROCÉDURE

juillet 2014	faisabilité approuvée par l'OFEV
sept. 2015	prise de position de l'OEE
nov. - déc. 2015	procédure d'Information et Participation de la Population
sept. 2017 - juillet 2020	procédure d'Examen Préalable par les Offices cantonaux *(ExP = contrôle de légalité)*
17 sept. - 19 oct. 2020	procédure d'opposition *(Dépôt Public)*

Au terme des pourparlers de conciliation menés le 5 novembre 2020,

- une opposition a partiellement été retirée, mais reste maintenue pour deux des trois griefs évoqués,
- deux oppositions sont maintenues dans leur ensemble.

POUR CONCLURE

- Exploitée depuis 1977, la décharge de Ronde Sagne occupe une place déterminante à l'échelle régionale en termes de stockage et de gestion des déchets et, à ce titre, le projet d'extension du site porté par le Plan de Quartier, doit être appréhendé comme une réelle volonté de pérenniser ses activités et non pas comme un simple souhait d'agrandir la décharge.

- Sans l'extension portée par le Plan de Quartier, CELTOR ne pourra tout simplement plus poursuivre ses activités de décharge d'ici quelques années.

- Pour assurer le maintien de cette prestation publique au service de notre Région et de sa population, le Conseil municipal vous enjoint d'accepter l'édiction du Plan de Quartier tel qu'il vous est soumis devant cette assemblée.

Mme Geiser remercie l'assemblée pour son attention et à son tour Pierre-André Geiser la remercie pour sa présentation.

Gilles Marchand demande la parole. Il a une remarque à faire. Malgré son habitude des plans dû à son métier, il trouve que l'illustration de ces derniers, déjà dans le message du conseil qui nous a été envoyé, manque d'informations. Il trouve qu'ils ne sont pas clairs. On distingue mal les zones de forêts, les zones de champs qui sont touchées par cette extension. Il le regrette et il aimerait qu'à l'avenir le conseil municipal pense à faire un effort supplémentaire pour les documents qui présentent les points traités lors de l'assemblée et qu'ils soient mieux préparés.

Il demande également s'il est judicieux que l'assemblée vote aujourd'hui le plan de quartier alors que les incertitudes liées à ce dernier ne sont pas levées.

Pierre-André Geiser le remercie pour son intervention.

M. Barfüss prend la parole pour répondre aux interrogations de M. Marchand. En réponse à la première demande, en rapport de la représentation graphique du plan de quartier, il est à noter que ce soir l'assemblée va se prononcer sur un élément de droit des sols Ce n'est pas un plan d'architecte, ce n'est pas un plan d'aménagement de la décharge que ce soit pour les surfaces d'exploitation, comme de la décharge, nous sommes ici sur un élément de droit des sols, qui représente les différentes zones, les différents secteurs du périmètre CELTOR. Ce document est accompagné d'une étude d'impact, qui représente 5 classeurs et qui peut être consultée au bureau municipal avec tous les détails historiques (passé, présent, futur). Avec les différentes représentations et affectations à terme de l'ensemble de ces surfaces qui seront pour la plupart reboisées (60-65%) et pour la partie sud, justement là où se développe l'extension suggérée par ce plan de quartier qui sera essentiellement sur une possibilité de prairie sèche contiguë au pâturage boisé qui est voisin.

Pour les oppositions, M. Bafüss le renseigne en lui disant que c'est une procédure qui est réglée par la loi sur les constructions. Les oppositions ont été traités par le conseil, il y a eu conciliation. Le conseil ne peut pas purger ces oppositions, c'est au canton de le faire. Il y a effectivement conciliation, décision du conseil avec un avis porté sur chacune des oppositions, décision de l'assemblée, en l'occurrence des assemblées puisqu'il s'agit d'un plan intercommunal (Tavannes, Reconvilier). Ensuite c'est dans le cadre de l'approbation où les oppositions seront levées.

M. Pierre-André Geiser lui demande si l'assemblée peut statuer malgré les oppositions. M. Bafüss lui répond que l'assemblée « doit » statuer.

M. Christian Rolat demande la parole. Il trouve que c'est un projet ambitieux, mais il pense que c'est un projet nécessaire. Il trouve juste dommage qu'une ligne de chemin de fer ne soit pas intégrée au projet, pour éviter le flux de camions au centre du village. M. Bafüss le renseigne en lui disant qu'il y a eu plusieurs variantes qui ont été étudiées à partir de 2009 par rapport aux besoins. Il y avait effectivement une étude qui prévoyait un rattachement aux lignes de chemins de fer CJ, mais le montant était rédhibitoire.

M. Denis Affolter prend la parole. Il informe l'assemblée qu'il s'est rendu personnellement à la commune pour consulter les 5 classeurs. Il souhaite ajouter à cette discussion quelque chose qui n'a pas été mentionné ce soir. Qu'il y a beaucoup de mesures compensatoires qui ont été prévues. Tant dans le reboisement que dans les zones humides. Il y a par exemple un étang qui sera créé et un autre rénové.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote.

Le plan de quartier est accepté.

Absentions : 2

5. **<u>Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :</u>**
   - Alimentation en eau potable des bâtiments du plateau d'Orange
     Crédit voté CHF 430'000.00 ; Dépenses effectives CHF 116'336.55
   - Assainissement des chemins de la Tanne
     Crédit voté CHF 372'000.00 ; Dépenses effectives CHF 394'595.55

Pierre-André Geiser donne la parole à M. Laurent Möri responsable des travaux publics

<u>Arrêté de compte</u>

Prendre connaissance du décompte final pour l'«Alimentation en eau potable des bâtiments du plateau d'Orange»

- **Crédit voté Fr. 430'000.00**
- **Dépenses effectives Fr. 116'336.55**

Crédit de Fr. 430'000.00 voté par le corps électoral le 21 mai 2017

Alimentation en eau potable des bâtiments du plateau d'Orange
Le compte en détail :

Huguelet Génie Civil SA, Tavannes

- Construction de réseaux enterrés, conduites souterraines Fr. 334'075.20

Sigeom SA, Moutier

- Prestations d'ingénieurs Fr. 40'012.50

BKW Energie SA, Berne

- Forfait nouveau raccordement Fr 8'500.00

Diverses entreprises

- Installation d'un surpresseur, permis de construire, traversée voie ferroviaire Fr. 5'058.25

SASP, Münsingen

- Subvention fédérale & cantonale Fr. -204’999.10

Contributions acquises de tiers

- Participations des propriétaires Fr. -66’310.30

Total **Fr. 116’336.55**

Alimentation en eau potable des bâtiments du plateau d’Orange
Comparaison avec le crédit voté :

	Crédit	**Dépenses**
Travaux de construction	Fr. 351'972.00	Fr. 334'075.20
Honoraires et travaux administratifs	Fr. 42'831.00	Fr. 40'012.50
Divers et imprévus	Fr. 35'197.00	Fr. 13'558.25
Subvention fédérale et cantonale	Fr. 0.00	Fr. -204'999.10
Contributions acquises de tiers	Fr. 0.00	Fr. -66'310.30
Totaux TTC arrondi	**Fr. 430'000.00**	**Fr. 116'336.55**

Arrêté de compte

Prendre connaissance du décompte final pour l’«Assainissement des chemins de la Tanne»

- Crédit voté Fr. 372’000.00
- Dépenses effectives Fr. 394’595.55

Crédit de Fr. 372’000.00 voté par l’assemblée municipale le 30 novembre 2015.

Assainissement des chemins de la Tanne

Aperçu :

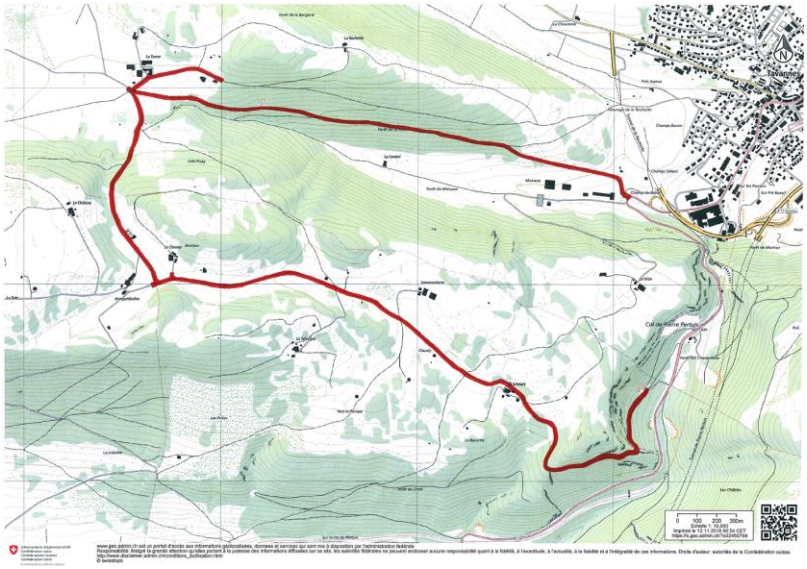

Assainissement des chemins de la Tanne
Le compte en détail :

Huguelet Génie Civil SA, Tavannes

- Aménagement routier et travaux — Fr. 724’951.60

ATB SA, Tramelan

- Honoraires — Fr. 46’524.35

Alfred Geissbühler SA, Leuzigen

- Déboisement — Fr 12’547.00

Commune municipale, Sonceboz & Tavannes
Commune bourgeoise, Tavannes

- Surveillance/coupes d’arbres, curage/nettoyages dépotoirs & évaluation revêtement — Fr. 4’671.45

SASP, Münsingen

- Subvention fédérale & cantonale — Fr. -394’098.85

Total — **Fr. 394’595.55**

Assainissement des chemins de la Tanne
Comparaison avec le crédit voté

	Crédit	**Dépenses**
Assainissement de chemins	Fr. 809'000.00	Fr. 724'951.60
Honoraires et frais d’autorisation	Fr. 80'500.00	Fr. 46'524.35
Divers et imprévus	Fr. 40'500.00	Fr. 17'218.45
Subvention fédérale et cantonale	Fr. -558'000.00	**Fr. -394'098.85**
Totaux TTC arrondi	Fr. 372'000.00	Fr. 394'595.55

** Déduction des coûts de CHF 69’505.85 ne donnant pas droit aux subventions pour tenir compte de la part du trafic non agricole.*

Assainissement des chemins de la Tanne
Aperçu :

6. Rapport de la commission de gestion

Pierre-André Geiser donne la parole à son président, M. Yann Rindlisbacher

Après discussion en 1ère semaine de confinement avec notre maire Fabien Vorpe, aucune tâche n'est dévolue à la commission de gestion au sujet du COVID 19. Donc OUI, nous avons eu d'autre préoccupations que le virus en 2020 !

La commission a siégé six fois pour traiter de multiples domaines par l'intermédiaire d'entretiens réguliers avec le maire, de séance avec les conseillères et conseillers, de la lecture des PV du conseil ainsi que d'autres sources d'informations.

Pour la 1ère séance de l'année du 29 janvier 2020, la commission a reçu Mme Stéphanie Amstutz, conseillère communale responsable du dicastère culture et sports.

En 2019, les mérites culturels et sportifs et l'accueil des nouveaux habitants ont été regroupés de façon à relever avec succès la participation à ces manifestations.

Succès et participation n'ont pas été totalement au rendez-vous du décathlon de l'automne 2019. Cette séance a été l'occasion de partager les informations réciproques à ce sujet afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir de la manifestation.

Beaucoup de projets dans l'escarcelle de ce dicastère (challenge de commune, Pimptrack, place de la patinoire, soirée pour promouvoir la jeunesse). Toute fois selon l'élue, ceux-ci se confrontent trop souvent à la dure loi des finances.
A cela, il convient d'ajouter la difficulté de motiver la jeunesse, qui passera peut-être par l'élévation de l'âge à 30 ans pour siéger à la commission de la jeunesse, dont l'avenir est plus qu'incertain. Signalons dans la foulée que la journée des promotions civiques ne rassemble plus la jeunesse d'antan.

Un bon coup de fraicheur du site internet communal est à l'ordre du jour.
Tout comme les premiers signes encourageant de la volonté d'améliorer la communication communale !

Séance du 20 février 2020 en présence de M. Romain Voumard, conseiller communal responsable des bâtiments

M. Voumard nous fait part de façon détaillée de l'évolution du dossier de construction de la nouvelle école, qui se déroule parfaitement. M. Buri, le représentant de la commission de gestion au sein de la commission de construction de l'école confirme ses dires.
Toutefois, par soucis de respect du crédit d'investissement, le conseil a adressé une lettre aux architectes leur demandant expressément de ne pas dépasser le budget, de remettre les panneaux photovoltaïques dans le projet et d'étudier divers autres détails jugés onéreux. Il ne s'agit pas de respecter le budget en supprimant des éléments essentiels du concours, au détriment d'éléments architecturaux.

En sortie de confinement, c'est l'occasion de faire un bilan Covid lors de la séance du 11 juin 2020, pour signaler que l'administration communale et le personnel de l'école à journée continue ont téléphoné à toutes les personnes de plus de 65 ans pour leur proposer de l'aide (divers services, livraison, mesurer le baromètre du moral).
Etant donné que la course des ainés a été annulée, la commune a offert un bon aux personnes âgées (environ 400 personnes). La commission a signalé que cette décision n'était pas inscrite au PV du conseil, donc pas officiellement avalisée par le conseil. C'est chose faite.
Toujours dans le registre de soutien suite à la pandémie, la commune va soutenir le commerce local. Le conseil municipal sera plus à même de fournir des informations à ce sujet.

Séance du 19 août 2020 en présence successive de Mme Besson, directrice de l'école à journée continue et Mme Gyger, conseillère communale responsable du dicastère des écoles.

Ces dernières années les inscriptions à l'école à journée continue ont fortement augmentées et le bâtiment projeté se justifie pleinement.
Mmes Besson et Gyger qui font partie de la commission de construction du nouveau bâtiment relèvent qu'elles sont bien informées et que leurs avis sont considérés.

Les procédures d'engagement et de licenciements sont largement discutées aussi bien pour l'école à journée continue que pour les écoles. Les procédures respectent les directives communales et cantonales. Nous signalons en particulier, la conformité du processus de nomination du futur directeur de l'école secondaire.
Pour l'école à journée continue, Mme Bögli, secrétaire communale et responsable du personnel communal, est présente lors des engagement et licenciements.
Pour couper court à certains commentaires au sujet des engagements, les habitants de Tavannes, sont privilégiés pour autant qu'il s'agisse de dossiers de qualité équivalente.

Selon un bilan annuel, la logistique et la qualité des cantines sont très satisfaisantes. Une réflexion va toutefois être menée afin de disposer d'une cuisine qui regrouperait plusieurs institutions à Tavannes.

Mme Gyger voit sereinement l'avenir du dicastère, et salue les compétences et la motivation du personnel communal.

Séance du 14 octobre 2020 en présence de MM. Dos Rais, conseiller responsable du dicastère des finances et M. Wölfli, trésorier communal

La commission juge le budget et les investissements 2021 tout à fait conforme aux attentes, en regard de la faible marge de manœuvre des investissements.
Dès 2023, il sera important que les investissements annuels se limitent entre 1,3 à 1,5 million, surtout si les taux d'intérêts devaient augmenter à moyen – long terme.

Le budget 2020 prévoyait 1,8 millions d'investissements pour la nouvelle école. Etant donné que l'état d'avancement du dossier ne permettra pas de dépenser une telle somme encore cette année, la commission proposait de reporter 1 million sur les années 2021 et 2022 afin que le total investi reflète mieux la réalité. Nous regrettons que cette correction n'ait pas été apportée au budget.
Nous demandons qu'une attention particulière soit apportée à plusieurs projets qui sont susceptibles d'engendrer des investissements à moyen – long terme.
Par exemples : La Conception Régional des Transports et de l'Urbanisme (CRTU) prévoit le réaménagement de la traversée du village. L'automatisation de la gare de Tavannes prévue dès 2026, associées au réaménagement de la place de la gare. La revitalisation de la Birse dans la vallée de Tavannes est également à considérer, pour autant que la commune soit concernée.

Séance du 5 novembre 2020, en présence de M. Terrier, conseiller responsable du dicastère du social

Les engagements ont également été un sujet abordé avec M. Terrier, qui précise qu'ils se font après une étude détaillée des besoins en effectifs, ce qui contribue à minimiser les coûts de fonctionnement du service.
Les prévisions de l'évolution des dossier suite au Coronavirus ne sont pas connues, mais le service est structuré en conséquence.
Reconvilier et Tramelan pourraient rejoindre le service dans un avenir proche (2023 ?), toujours dans un souci d'économie.

Lors de suspicion de fraudes, une demande d'enquête est adressée au service spécialité cantonal. Durant les mandats de M. Terrier, il y a eu deux cas qui ont été classés sans suites.

Sur décision du médecin cantonal, la crèche a été fermée durant une semaine par manque de personnel. En anticipant cette fermeture de quelques jours, la commune a démontré une bonne gestion de la crise.

Lors de la création de la Structure Sociale d'Encadrement Vouée au Travail (SSEVT), un avis de droit avait été demandé par les communes car les artisans professionnels craignaient que cette structure concurrence leurs entreprises. La qualité et les délais n'étant pas comparables aux entreprises professionnelles. M. Terrier et l'avis de droit assurent que ce n'est pas le cas.

A la Colline, la situation Covid est maîtrisée avec à ce jour aucun cas déclaré parmi les pensionnaires. Le respect des directives, l'interdiction de visite et la bonne gestion de l'établissement ont contribué à ce constat positif.

Tout comme Mme Gyger, M. Terrier salue les compétences des employés communaux, qui facilite la gestion de ce dicastère qui comme vous l'avez compris ne se limite pas à la gestion du service social.

Pour terminer ce rapport, voici en résumé quelques informations pertinentes ou banales, à vous de juger :

En début comme en fin d'année 2020, il est signalé que le litige avec un incorporé du corps des pompiers n'est toujours pas entièrement réglé. Affaire à suivre, mais à clore !

Lors de l'assemblée de 2019, M. Achermann a fait part de la pose de panneaux interdiction de tourner à gauche en sortant du parking du centre médical. Depuis cet été, c'est fait !

La Société Immobilière Tavannes SA, dont la commune est actionnaire, était confrontée ces dernières années à quelques problèmes de gestion administratives et financières. Renseignements pris, toutes les démarches ont été effectuées par la commune pour s'assurer de son fonctionnement futur. Affaire classée !

Des informations confidentielles circulaient avant l'officialisation du licenciement d'une personne employée de la commune. Il convient de rappeler l'obligation de discrétion à tous les membres des commissions. A bon entendeur salut !

Le cheminement piétonnier reliant la sortie du village ouest à la zone d'activité de Malvaux a été réalisé cet automne, deux ans après la planification, initialement prévues selon le PV du conseil du 23 septembre 2018. Bonne promenade !

La commune va constituer une commission pour la révision du règlement d'organisation. Mme Laubscher et M. Kocher seront les représentants de la commission de gestion. Parmi les thèmes abordés durant

cette année, nous signalons l'opportunité de supprimer la commission de la crèche et de mettre à jour le règlement d'organisation de la commission des écoles. Au travail !

Sur demande du conseil, les PV de la commission de gestion sont déposés dans la case du conseil. Sans remarques dans les 15 jours, le contenu est considéré comme accepté. Le présent rapport étant intégralement rédigé sur la base d'extraits des PV, tout est dit !

Comme de coutume, un seul message à délivrer à notre Conseil Municipal et aux employés communaux : « Toutes nos félicitations pour le travail accompli en 2020 ! ».

Le rapport est rédigé par les membres de la commission de gestion :
Béatrice Laubscher (secrétaire), Patrick Buri (vice-président), Donald Erb, Jean-Claude Kocker, Pierre-Alain Gyger et Jean-Marc Waeger, Yann Rindlisbacher (président).

Merci à tous les membres pour leur engagement et merci à vous pour votre attention.

M. Pierre-André Geiser remercie les membres de la commission de gestion.

7. Divers

M. Fabien Vorpe prend la parole. Suite à l'entretien qui a eu lieu avec les CFF, pour la présentation de leur stratégie à venir, à court terme pour Tavannes, dû à la tendance des habitudes des usagés qui passent moins au guichet et pour une limitation des coûts, il y aura des nouveaux horaires à partir du 1er janvier 2021.

- lundi au vendredi de 7h20 à 12h20 / 13h50 à 18h50

- samedi et dimanche fermé

Il reste toujours la possibilité de prendre son ticket à l'automate de la gare.

Il informe également l'assemblée, que suite au soutien de la commune en partenariat avec les commerçants et négociants de Tavannes UNAT, il a été décidé de mettre chacun Fr.20'000.- pour soutenir l'économie régionale et faire aussi un petit cadeau à la population, comme vous avez pu le voir dans les journaux, depuis cette semaine, il y a la possibilité d'aller acheter des bons UNAT d'une valeur de Fr.100.- (qui couteront Fr. 100.- mais valeur réelle Fr. 120.-) vous avez donc 20% d'offert. Vous pouvez acquérir ces bons jusqu'à la fin de l'année. Chaque ménage à droit à Fr. 200.-. Cette décision a été prise suite à la situation COVID pour soutenir l'économie régionale, tavannoise et aussi pour faire un petit cadeau à la population.

Lors de cette année si particulière, tous les employés communaux ont été mis beaucoup sous pression. Tout n'a pas toujours été facile, mais il tient à saluer tout le bon travail qui a été fait. M. Vorpe tient à remercier sincèrement tout le monde pour cette bonne marche à suivre.

M. Vorpe présente ses bons vœux de fin d'année à toute l'assemblée, en restant bien évidement prudent et en respectant bien les mesures de l'OFSP, mais surtout ne pas oublier de vivre.

M. Geiser le remercie pour son message.

M. Christian Rolat demande la parole, il aimerait rebondir sur le chemin de Malvaux. Il se pose la question de la nécessité d'éclairer une partie de la forêt, sachant qu'au milieu de la nuit il n'y a personne qui utilise ce chemin. Dans de nombreux villages, le souhait est de diminuer la pollution lumineuse et aussi pour une question financière. N'y aurait il pas moyen de diminuer cet éclairage voir même de le supprimer par exemple de 22h00 à 05h00 ?

M. Möri trouve sa remarque tout à fait judicieuse, mais il faut tout de même savoir qu'il s'agit d'éclairage LED et qu'il diminue de toute façon quand personne ne passe. La consommation n'est pas énorme, mais pourquoi pas voir avec BKW la possibilité d'éteindre cet éclairage de 22h00 à 05h00. Il va poser la question.

M. Rolat aimerait encore savoir qui s'occupe des étangs de la Vauche, parce qu'un point de vue a été construit, mais si vous vous rendez au bout de ce point de vue, il n'y a plus rien à voir étant donné que la végétation a pris le dessus et il trouve cela vraiment dommage. M. Möri le renseigne en lui disant qu'il doit s'agir du canton, mais qu'il va se renseigner.

M. Pierre-André Geiser aimerait à son tour remercier l'assemblée pour la discipline qui a été respectée, sachant qu'il n'est pas évident de prendre la parole avec toutes ces règles à respecter (port du masque, distanciation etc.). Il présente également ces meilleurs vœux de bonne santé, d'agréables fêtes de fin d'année, même si elles sont un peu particulières.

M. Geiser clôture l'assemblée à 21h41.

La prochaine assemblée municipale est fixée au lundi juin 2021 à 20h15.

Le président :	La secrétaire :
Pierre-André Geiser	Natacha Ingrosso